

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	MARIE MONTPETIT
Circonscription :	CRÉMAZIE

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
L'ADISQ	29 octobre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets offerts pour le 39 <sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation faite à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française à assister au 39 <sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Marie Montpetit	Date de la déclaration 2017-11-09
---	--------------------------------------